



Chambre
de **Métiers**
et de l'**Artisanat**

AUVERGNE-RHÔNE-ALPES



En coeur de ville,
à la campagne...

où m'installer ?

Bien choisir la localisation
de son entreprise
sur le territoire permet
d'attirer et de fidéliser
les clients.



Avec le **CONTRAT ARTISANAT** Auvergne-Rhône-Alpes,
on vous *accompagne*, on vous *conseille*, on vous *finance*.

Je m'engage dans un Contrat Artisanat !
Votre Chambre de Métiers et de l'Artisanat la plus proche vous attend :

AIN
04 74 47 49 00
contrat.artisanat@cma-ain.fr

CANTAL
04 71 45 65 00
contrat.artisanat@cma-cantal.fr

LOIRE
04 77 92 38 00
contrat.artisanat@cma-loire.fr

RHÔNE
04 72 43 43 00
contrat.artisanat@cma-lyon.fr

ALLIER
04 70 46 20 20
contrat.artisanat@cma-allier.fr

DRÔME
04 75 48 72 00
contrat.artisanat@cma-drome.fr

HAUTE-LOIRE
04 71 02 34 56
contrat.artisanat@cma-hauteloire.fr

SAVOIE
04 79 69 94 46
contrat.artisanat@cma-savoie.fr

ARDÈCHE
04 75 07 54 00
contrat.artisanat@cma-ardeche.fr

ISÈRE
04 76 70 82 09
contrat.artisanat@cma-isere.fr

PUY-DE-DÔME
04 73 31 52 00
contrat.artisanat@cma-puydedome.fr

HAUTE-SAVOIE
04 50 23 92 22
contrat.artisanat@cma-74.fr





Cette action en 2 étapes, spécialement adaptée à l'entreprise artisanale, permet de bénéficier de conseils personnalisés.

AMBITION RÉGION PERFORMANCE GLOBALE

Trouver la bonne implantation pour mon entreprise artisanale

Répondant à une logique de proximité, l'action « Implantation » vous accompagne dans la recherche d'une solution immobilière pour votre entreprise. Il s'agit, dans un premier temps, de construire une analyse de vos besoins et de vous donner différentes préconisations. Dans un second temps, seront identifiées des zones d'implantation pertinentes pour le développement de votre activité.

Les objectifs

- Identifier les besoins réels en termes d'implantation
- Faire de point sur l'utilisation et la pertinence des différents types d'espaces : administratif, stockage, production et commercial
- Concrétiser un projet d'implantation grâce à des expertises de l'urbanisme

Les +

- Formaliser et structurer un processus d'implantation pour passer de l'idée à l'action
- Être mis en relation avec les bons contacts : communes, intercommunalités, agences immobilières d'entreprises...
- S'intégrer à une démarche d'accueil et d'implantation d'entreprise
- Bénéficier d'un accompagnement adapté à la maturité du projet

LES INTERVENANTS

Les intervenants sont des conseillers experts de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat qui ont une très bonne connaissance de l'entreprise artisanale et de son environnement.

LE TARIF

Le Contrat Artisanat Auvergne-Rhône-Alpes est réservé aux entreprises immatriculées au Répertoire des Métiers. Grâce à la participation de la Région Auvergne-Rhône-Alpes et de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, cette action vous est proposée à un tarif extrêmement préférentiel.

Les étapes

PREMIER CONSEIL À L'IMPLANTATION

Ce premier conseil à l'implantation dresse un état des lieux des besoins de l'entreprise en termes d'accès au site et au local pour la clientèle, les fournisseurs et les employés. Un temps est ensuite consacré à évaluer la pertinence et l'utilisation de différentes fonctions du local :

- espace administratif
- espace de stockage
- espace de production
- espace commercial

Durée : 0,5 jour

ÉTUDE D'IMPLANTATION

L'entreprise est accompagnée dans sa démarche de recherche de solutions immobilières en identifiant, avec l'aide de la Chambre de Métiers et de l'Artisanat, un secteur géographique. Il s'agit d'un diagnostic approfondi de la zone géographique concernée en lien avec l'activité de l'entreprise :

- Choix du secteur géographique
- Analyse de la démographie, de l'équipement commercial et des axes routiers
- Analyse de la demande
- Analyse concurrentielle
- Évaluation du chiffre d'affaires potentiel
- Restitution avec synthèse et préconisations

Durée : 3 jours